



Réseau de soutien des travailleurs migrants (Projet pilote de la Colombie-Britannique)

Le 3 mai 2018
Présentation à la Fédération canadienne de
l'agriculture

Objectif de cette présentation

- Marche à suivre pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) :
Mesures de protection des travailleurs
- Voie vers la mise en œuvre du projet pilote de réseau de soutien des travailleurs migrants (RSTM)
- Activités de base et vision proposées pour le RSTM
- Principaux intervenants dans le RSTM et conception
- Rôle des organismes de soutien des travailleurs migrants (OSTM)
- Résultats escomptés
- Défis et possibilités
- Questions et prochaines étapes



Marche à suivre pour le Programme des TET : Mesures de protection des travailleurs

- La protection des travailleurs constitue une priorité pour le gouvernement du Canada.
- Le rapport de 2016 du Comité HUMA a fait des recommandations pour améliorer les mesures de protection des travailleurs, y compris la collaboration avec des organismes communautaires pour aider les TET à accroître leurs connaissances quant à leurs droits.
- En réponse aux recommandations présentées dans le rapport de 2016 du Comité HUMA, EDSC a pris des engagements relativement à plusieurs mesures de protection des travailleurs, dont :
 - des améliorations à l’approche du Programme en matière de communication avec les TET (c.-à-d. aider les TET à accéder à l’information sur leurs droits et les mesures de protection les concernant en tant que travailleurs au Canada) et
 - le soutien des intervenants dans leurs efforts pour protéger les droits des TET.

Voie vers la mise en œuvre du projet pilote de RSTM

- De l'été 2017 à l'hiver 2018, les responsables du Programme des TET tiennent des consultations avec les principaux intervenants qui soulignent la nécessité de mieux informer les TET de leurs droits. La confiance est un autre défi clé qui a été identifié.
- En janvier 2018, le gouvernement a versé une subvention de plus de 93 000 \$ à l'organisme *Migrant Workers' Dignity Association* (MWDA) pour l'aider à mieux informer les travailleurs migrants de leurs droits en tant que travailleurs au Canada.
- Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé son initiative d'investir 3,4 millions de dollars sur deux ans pour établir, à titre de projet pilote, un réseau d'organismes de soutien pour les TET qui sont peut-être victimes d'abus commis par leurs employeurs.
- Le projet pilote sera mené en Colombie-Britannique (C.-B.) où il y a des relations établies avec les principaux intervenants et un mécanisme de permis de travail ouvert pour les TET qui font face à un risque réel ou potentiel d'abus commis par leurs employeurs.

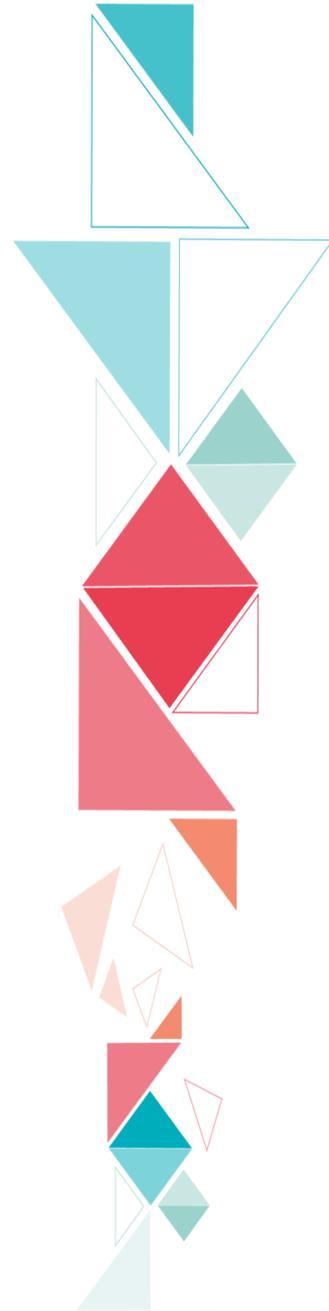
Vision et activités de base proposées

Vision : Mieux protéger les TET des employeurs non conformes en mettant davantage l'accent sur les besoins des travailleurs en :

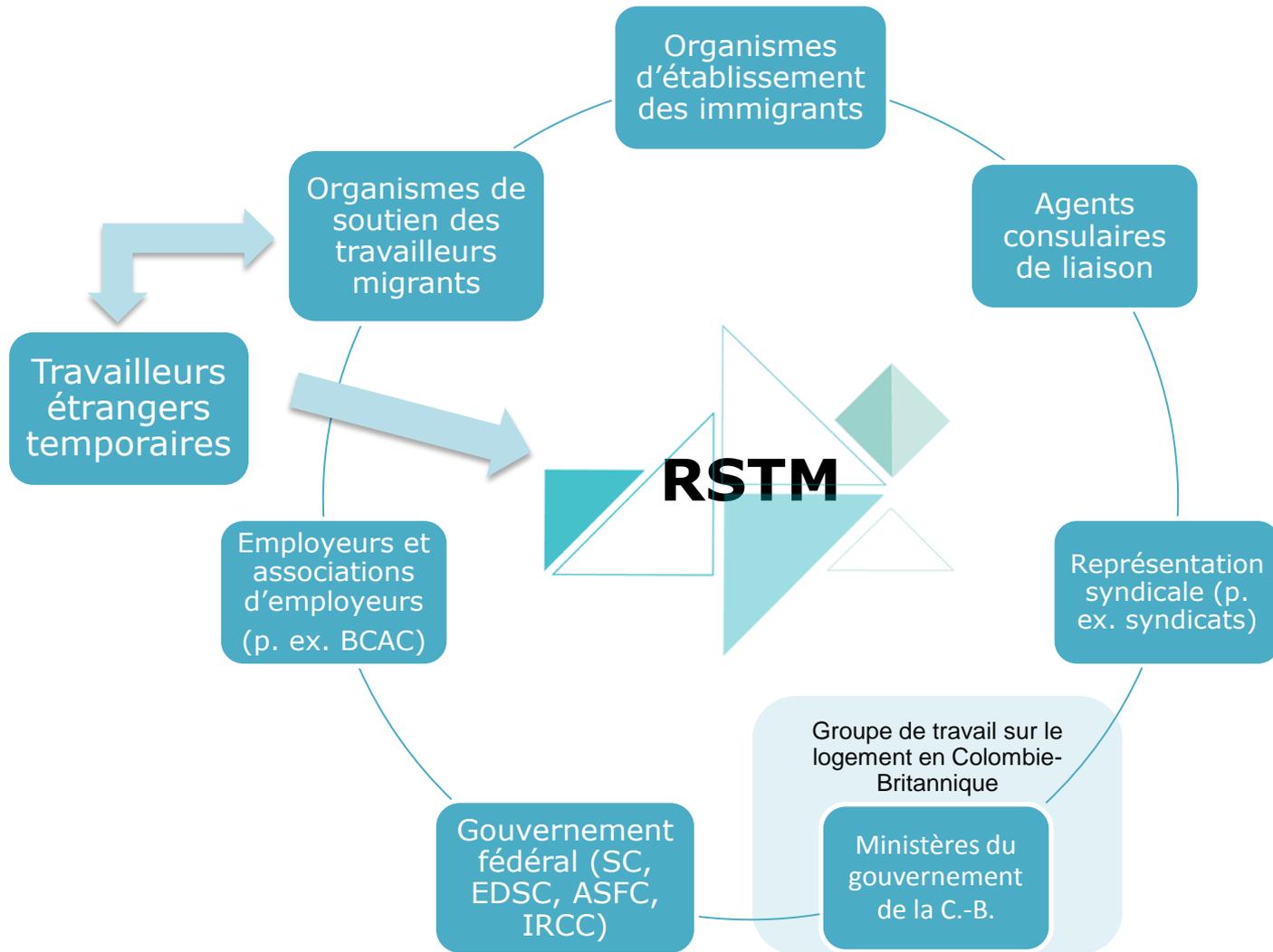
1. veillant à ce que des renseignements cohérents et exacts sont fournis aux TET relativement à leurs droits et aux mesures de protection les visant en tant que travailleurs au Canada;
2. offrant autant d'options que possible pour aider les TET.

Activités de base : Travailler en collaboration avec les intervenants pour :

1. déterminer les améliorations possibles quant aux mesures de protection des travailleurs et s'attaquer aux enjeux émergents liés à l'expérience des travailleurs;
2. mettre à profit les ressources et les services existants pour soutenir les travailleurs migrants vulnérables en Colombie-Britannique;
3. identifier les lacunes en matière de ressources et de services pour la protection des travailleurs migrants en vue de les combler;
4. établir un lien de confiance parmi les intervenants en les mobilisant dès le début et tout au long de ce projet pilote;
5. fournir un financement aux OSTM par l'entremise d'accords de contribution.



Principaux intervenants dans le RSTM



Conception du RSTM

La conception du RSTM repose sur la recherche et les commentaires des intervenants. Le Programme des TET recueille des renseignements et les commentaires des intervenants en menant les activités suivantes :

- des consultations avec divers intervenants en petits groupes tout au long du mois de mai 2018 pour discuter collectivement d'une vision pour le RSTM, des enjeux qu'il devrait aborder, des rôles que les organismes devraient jouer à l'égard du réseau;
- une séance plénière avec les participants au RSTM en C.-B. en juin 2018 pour discuter davantage de la conception du réseau et de ses activités principales;
- une enquête sur la sensibilisation auprès de divers groupes d'intervenants;
- des pratiques exemplaires/un modèle de recherche;
- l'identification des lacunes à combler et des possibilités pour mettre à profit l'expertise organisationnelle et les ressources pour répondre aux besoins des TET.



Rôle des OSTM

Puisque les OSTM sont sur le terrain et ont un contact direct avec les TET, mais qu'ils ont une capacité restreinte, EDSC prévoit que les accords de contribution seront en place d'ici l'automne 2018 pour fournir du financement aux OSTM en C.-B. afin qu'ils continuent leurs efforts visant à :

- accroître les connaissances des TET quant à leurs droits (p. ex. des ateliers);
- offrir des ressources et des services pour permettre aux TET d'exercer leurs droits (p. ex. cliniques d'aide juridique, services de traduction, aide pour déposer une plainte);
- assurer la liaison entre les TET et les partenaires du réseau pour développer une culture de confiance et améliorer la communication avec les TET.

RSTM

Un TET peut consentir à la divulgation de ses renseignements personnels détenus par les institutions gouvernementales aux OSTM par l'entremise d'une lettre.

OSTM

TET

Résultats escomptés

- 80 % des TET en C.-B. auront été sensibilisés
- Les TET connaissent leurs droits, et les ressources et les services offerts par le RSTM.
 - Accès à des coordonnées de base à l'arrivée
 - Possibilités d'obtenir des renseignements plus détaillés à un moment opportun

Les TET connaissent bien les services et les ressources disponibles et comprennent leurs droits — grâce à des ateliers ou séances d'information ou en sachant où trouver de l'information

Les TET exercent leurs droits — utilisation des services et des ressources disponibles

Les renseignements obtenus grâce au projet pilote en C.-B. orienteront la décision à prendre concernant l'expansion du réseau à l'échelle nationale.

Défis et possibilités

Défis :

- Projet pilote
- Établir un lien de confiance parmi les intervenants
- Déterminer les rôles et les responsabilités
- Donner aux TET de l'information sur leurs droits et sur les mesures de soutien existantes offertes par les OSTM en temps opportun

Possibilités :

- Collaborer et mobiliser
- Donner aux TET les moyens
- Réduire le chevauchement des ressources et des services
- Réunir des groupes disparates pour discuter des intérêts mutuels quant aux mesures de protection des travailleurs



Questions et prochaines étapes

- Rétroaction sur l'idée/concept du réseau
- La coopération et la collaboration avec les intervenants sont des éléments clés de la réussite du RSTM.

